

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FEVRIER 2015**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 23 janvier 2015, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, Mr BARDE, Mme MAURON, Mrs. PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, GRASSET, DUPUIS, Mr BOSSAN Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET.
Excusée :	Mme S. MATHIEU
Pouvoir :	Mme S. MATHIEU à Mme M.J. DUPUIS
Secrétaire de séance :	Mr Jean-Louis PECHOUX

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les marchés formalisés signés et les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 28 mars 2014, le Conseil Municipal prend note :

MARCHES FORMALISES SIGNES :

NEANT



MARCHES A BON DE COMMANDE SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014 :**

NEANT



DECISIONS PRISES :

Décision du 19 janvier 2015

N° 2015-001 – Signature du marché AEC DESENFUMAGE d'un montant de 5 460,43 € HT soit 6 552,52 € TTC, pour le remplacement du système de désenfumage de la salle des fêtes

Décision du 20 janvier 2015

N° 2015-002 – Signature du marché KONE d'un montant de 3 465 € HT, soit 4 158 € TTC pour le remplacement d'un variateur sur l'ascenseur du gymnase.



DELIBERATION N° 2015001 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE

Considérant qu'il convient de restructurer, de manager et de coordonner l'organisation des différents services de la mairie, le Conseil Municipal décide de créer un poste de Directeur Général des Services et de pourvoir le poste de Rédacteur Territorial.

DELIBERATION N° 2015002 – PROLONGATION DU BAIL DEROGATOIRE CONSENTI A LA SARL MONT FERIAT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prolongation à titre gratuit jusqu'au 28 février 2015 du bail dérogatoire consenti à la SARL MONT FERIAT.

DELIBERATION N° 2015003 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU GIRATOIRE DE LA CROIX DE PERIGNAT

Le Conseil Municipal approuve la convention avec le Département de l'Ain concernant l'aménagement paysager du giratoire de la Croix de Pérignat situé entre les **RD 18** au PR 10+580, **RD 11c** au PR 1+610 et la **route de Bussy** sur la Commune d'IZERNORE.

DELIBERATION N° 2015004 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ZI LA PLAINE AVEC LA SAS FPS TOWERS

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention d'occupation du domaine public établie avec la SAS FPS TOWERS qui exploite les infrastructures de radiocommunication situées ZI La Plaine à IZERNORE, moyennant une redevance annuelle de 2532,74 €uros.

DELIBERATION N° 2015005 - ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR /DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'acquisition d'un nouveau défibrillateur cardiaque pour un montant de 1 913,92 € HT et décide de solliciter une subvention parlementaire au taux maximum.

DELIBERATION N° 2015006 – PROLONGATION DU BAIL DEROGATOIRE CONSENTI A LA SARL MONT FERIAT (annule et remplace la délibération n° 2015002)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prolongation à titre gratuit jusqu'au 30 avril 2015 du bail dérogatoire consenti à la SARL MONT FERIAT.

DELIBERATION N° 2015007 – VENTE DU TENEMENT INDUSTRIEL AU MONT FERIAT A LA STE NATIXIS LEASE IMMO

Le Conseil Municipal accepte que la vente à la SEI du Mont Fériat, du tènement industriel cadastré section AL n° 173, prévue par la délibération du 7 octobre 2014, soit faite à la Société NATIXIS LEASE IMMO, aux mêmes conditions.

DELIBERATION N° 2015008 – PRIX DU FONCIER INDUSTRIEL EN ZONE D'ACTIVITES

Le Conseil Municipal, considérant les analyses faites par la Commission Economie et Emploi de la CCHB sur les prix du foncier industriel, considérant qu'il est préférable d'harmoniser les tarifs de l'ensemble du territoire communautaire, décide, à l'unanimité, de fixer le prix du foncier industriel à IZERNORE à 25 € HT le m².

DELIBERATION N° 2015009 – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal décide d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires au personnel de la collectivité dans les limites prévues par les textes.

DELIBERATION N° 2015010 – CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL PAR L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL HAUT BUGEY »

Afin de participer à l'action développement touristique de la communauté de communes Haut Bugey, la commune d'IZERNORE met à la disposition de l'Association «Office de Tourisme intercommunal Haut-Bugey», une partie du rez-de-chaussée du bâtiment cadastré section AB n° 105 lieudit « Village Nord », pour accueillir le bureau d'information touristique destiné à assurer l'accueil, la promotion et le développement touristique.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'occupation du local par cette Association et autorise le Maire à la signer.

DELIBERATION N° 2015011 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL HAUT-BUGEY » ET LE MUSEE COMMUNAL D'IZERNORE

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, un partenariat efficace a été mis en place entre le Musée archéologique et l'Office de Tourisme d'Izernore et des Monts Berthiand se trouvant dans les mêmes locaux. La fusion au 1^{er} janvier 2014 des communautés de communes de Nantua, Oyonnax, des Monts Berthiand et la Combe du Val-Brénod a entraîné la fusion des Offices de Tourisme des mêmes territoires, regroupés sous la dénomination de « Office de Tourisme Intercommunal Haut-Bugey ».

Dans ce nouveau contexte, et dans le but de matérialiser la volonté de poursuivre cette collaboration efficace, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre « l'Office de Tourisme Intercommunal Haut-Bugey » et le Musée communal d'Izernore.

